Résolution n° 1

adoptée au 5è congrès de l'UNSEN-CGT

Un service public national d'éducation pour construire l'école de la réussite pour tous

UN CONSTAT INQUIÉTANT : LA DÉMOCRATISATION EST EN PANNE, LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

HIER, MASSIFICATION PLUS QUE DÉMOCRATISATION

Depuis la fin des années 1960, l'école a été marquée par une élévation sans précédent du nombre d'élèves.
Cette massification a progressivement permis au plus grand nombre l'accès à la maternelle, au collège puis au lycée, ainsi que l'augmentation et la diversification des connaissances pour répondre aux besoins de qualification. Pour autant, cette massification n'a pas produit une modification fondamentale des structures de la société.
Cependant, la démocratisation -c'est-à-dire la volonté de réduire le déterminisme social de l'accès aux savoirs- n'a pas abouti. L'école ne corrige pas suffisamment les inégalités et les reproduit pour partie.
Jusqu'en 1995, une forte progression de ses résultats a permis de réduire significativement les inégalités scolaires. Le pourcentage d'une classe d'âge au niveau du bac a doublé en 15 ans pour atteindre 71,2 %.
Depuis, dans une situation sociale très dégradée, une régression s'est installée, montrant des difficultés scolaires persistantes, malgrè les luttes sociales, syndicales et celles des parents et des élèves.
Tous les besoins de formation et de qualification ne sont pas couverts. 100 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. L'échec scolaire reste marqué par l'origine sociale et les niveaux de revenus.

AUJOURD'HUI, LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST TOUJOURS INÉGALITAIRE

S'il reste performant grâce à l'investissement des personnels, le niveau global ne progresse plus guère. Depuis 1995, 69 % d'une classe d'âge ont le niveau du bac et 62 % l'obtiennent mais les inégalités entre élèves de catégories sociales différentes se creusent.
Les évaluations de français au CE2 indiquent 18% d'écart entre un enfant de cadre et un enfant d'ouvrier.
Un élève sur sept est en situation d'échec au collège.
80 % d'enfants de cadres accèdent à l'enseignement supérieur contre 30 % d'enfants d'ouvriers.
L'échec massif d'un pourcentage important de jeunes issus de milieux populaires s'inscrit dans un contexte de régression économique et sociale.
Les politiques économiques et sociales mises en oeuvre font exploser chômage et précarité. Le pouvoir d'achat baisse et les écarts entre revenus s'accroissent. La pauvreté gagne du terrain en milieux rural et urbain.

De nombreux quartiers de relégation sociale concentrent l'ensemble des difficultés sociales, favorisant les phénomènes de repli, de dérive violente et communautariste. Il n'y a pas de volonté dans les politiques de la ville d'établir des lieux de mixité sociale et culturelle. Au contraire, ces politiques ghettoïsent certaines populations.

Les inégalités sociales génèrent des inégalités scolaires, qui génèrent, à leur tour, des inégalités sociales.
Un million d'enfants pauvres en France représente 45% de ceux ayant un retard à l'entrée de la 6ème. L'exclusion et l'absence de mixité sociale engendrent des humiliations, des souffrances, des problèmes de santé physique et psychologique, et des tensions dans l'école, particulièrement dans les établissements situés en zones difficiles.

La violence de la société se propage d'autant plus à l'école que celle-ci génère son propre échec. Organisation sélective des parcours, programmes inadaptés, pédagogies souvent élitistes conduisent les plus fragiles à l'échec et leur imposent une orientation par défaut.

L'institution scolaire ne sait ou ne peut y faire face. Le manque de moyens nécessaires à l'identification et à la remédiation des difficultés, et surtout l'absence de volonté politique pour lutter contre les effets de la fracture sociale, dans la société et à l'école, conduisent l'Etat à renoncer à l'égalité des droits et des chances, et à l'élévation générale du niveau de formation.

Pour l'abrogation de la loi Fillon
L'objectif affiché de "faire réussir tous les élèves" cache mal la philosophie rétrograde d'une loi en trompe-l'œil, de renoncement à l'ambition scolaire pour tous, notamment pour les jeunes les plus en difficulté.
Cette loi répond à une double exigence d'adaptation :
- de l'école aux restrictions budgétaires,
- des niveaux de formation et de qualification aux besoins patronaux.

Résolution n° 1

L'école actuelle est une école de classe reproduisant les inégalités sociales produites par le système capitaliste. La réforme Fillon entérine et renforce ce processus de reproduction sociale.

Elle s'inscrit dans la stratégie libérale énoncée au sommet européen de Lisbonne qui met l'Éducation au service d'une "économie hautement compétitive" et dans un contexte européen de marchandisation des services publics. La constitution européenne et le traité de l'OMC (avec la complicité de nos dirigeants nationaux), prévoient leur démantèlement (et leur privatisation, y compris l'École).
Elle trouve également son inspiration dans des projets ministériels précédents comme le projet Mélenchon de mise en place de lycée des métiers dans l'enseignement professionnel et l'extension du contrôle continu (en CAP pour le moment).

L'Etat se désengage de ses responsabilités : menaces pour l'éducation prioritaire, la maternelle, la gratuité de l'école…, responsabilité de la réussite ou de l'échec transférée à l'élève, ses enseignants, ses parents, sans remettre en cause les inégalités économiques et sociales croissantes.

· Les critères de rentabilité pèsent davantage sur le système éducatif
Les suppressions massives d'emplois publics vont se poursuivre.
Pour les personnels, cela se traduit par un alourdissement de la charge de travail, un élargissement et la dérégulation des missions (cf résolution 2).
Pour les élèves, les enseignements sont réduits (options, TPE, IDD…), les conditions d'études plus difficiles (baisse de l'encadrement, remise en cause des dédoublements,…), les choix de formation plus dépendants de l'environnement économique, social et géographique.

Les techniques managériales infiltrent l'Ecole : "pilotage du système" par les "contrats d'objectifs", culture du résultat, recherche de la performance remplaçant la pédagogie, individualisation à tous les niveaux (de l'élève dans son parcours, du maître dans sa pratique, de l'établissement dans son autonomie). Le mérite revient en force, pour les élèves comme pour les personnels.

· La fonction économique prend le pas sur la fonction éducative
Partant de la théorie des "talents" qui accrédite celle de la "hiérarchie des intelligences", c'est "légitimement" que l'on renonce à l'égalité de la scolarité obligatoire pour tous et que l'on adapte l'école aux prétendues "différences" de chacun.

Le "socle commun" se réduit à un enseignement minimal et utilitariste. Les disciplines sont hiérarchisées ; certaines sont exclues : EPS, Musique, Arts plastiques…, ce qui les rend inaccessibles pour les milieux les plus défavorisés.
L'acquisition de ce socle, conjuguée au "choix" d'options, permet, en renforçant dès le collège les parcours dérogatoires pour les plus fragiles, d'effectuer un "tri social" des élèves.
Parallèlement, on réhabilite des solutions régressives pour traiter la difficulté scolaire (redoublement, soutien dans le cadre du Programme Personnalisé de Réussite Educative), qui marginalisent et culpabilisent l'élève.
Loin de lutter contre les inégalités scolaires, on les institutionnalise en organisant la différenciation des parcours pour répondre à des besoins économiques parfaitement ciblés.
Les inégalités actuelles entre les trois voies du lycée perdurent. Développement de l'apprentissage, orientation et filiarisation précoces pour les élèves en difficulté, généralisation des contrôles en cours de formation et des bac pro 3 ans imposés contre l'avis des personnels… : l'enseignement professionnel public est particulièrement menacé. Le désigner comme le seul recours aux difficultés scolaires aboutit à stigmatiser cette voie de formation et à la transformer en une véritable voie de relégation.
Le devenir de la voie technologique reste incertain. La voie générale conserve son "image de marque" mais est assujettie également aux objectifs d'employabilité.

Se développent tous azimuts les liens école/entreprise : ouverture de la "communauté éducative" aux "acteurs économiques", jumelages collège/lycée/CFA, inflation des stages… Le modèle de l'entreprise devient la référence.

Conformisme, formatage, hiérarchisation, autoritarisme sont réhabilités. A tous les niveaux, l'ambition scolaire se réduit à l'insertion professionnelle. Cette école élitiste et rentable est à l'opposé de notre conception d'une école démocratique de la réussite et de l'émancipation de toutes et de tous.

Enfin, l'amendement à la loi Fillon sur la nécessité de "moderniser" tous les examens (dont le bac) en introduisant une part de contrôle continu ou de contrôle en cours de formation fait peser une menace sur l'égalité des droits pour l'ensemble des élèves. L'UNSEN-CGT réaffirme son attachement aux examens ponctuels, anonymes (garants de leur reconnaissance nationale) et reconnus par les conventions collectives et les grilles de rémunération de la Fonction publique.

Les lycéens, les parents, les personnels de l'Education nationale, en se mobilisant, ont mesuré les dangers de cette loi. Avec eux, l'UNSEN continue à exiger son abrogation.

UN CONTEXTE DE RÉFORMES PORTEUR DE RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS

La construction européenne autour des régions, la décentralisation Raffarin, la déconcentration, la recomposition des territoires, la loi d'orientation sur l'Ecole forment un tout cohérent du projet libéral. L'objectif visé est d'instaurer la concurrence comme un dogme. Autant d'éléments qui dérégulent le système d'éducation, comme les autres services publics, générant des effets négatifs en matière d'égalité et de cohésion sociale.
Le caractère national du système éducatif reste une exigence portée lors des luttes de 2003.
Ces enjeux sont perceptibles avec la décentralisation des personnels TOS et de leurs missions.
Nous réaffirmons notre opposition à la loi de décentralisation de 2004 et notre exigence du maintien des TOS dans la Fonction publique d'Etat. Le risque est grand que des services entiers soient externalisés, voire privatisés (demi-pension, nettoyage, entretien, informatisation…). A terme, c'est la cohésion de toute la communauté éducative qui peut être menacée.

Le 1er degré révèle de profonds écarts dans le niveau d'équipement, de crédits pédagogiques et de dotation en personnels selon les municipalités. Le développement de la

coopération intercommunale aura des incidences sur la gestion des écoles. Celle-ci entérine les divers processus de mise en réseaux qui peuvent contribuer à la désertification des villages, et court-circuitent la démocratie locale. Le second degré risque de connaître les mêmes effets.

Dans un contexte de recherche d'économies, la logique d'autonomie renforcée et de dotations budgétaires à géométrie variable exacerbe la concurrence entre établissements, ceci pouvant motiver des stratégies de contournement de la carte scolaire et renforcer ainsi l'insuffisance de mixité sociale.
Les pratiques de contractualisation, induites par la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), accroissent cette concurrence car l'Education est un marché potentiel considérable.
La LOLF est aussi un instrument de destruction du statut de la fonction publique. Elle institue un plafond d'autorisation des dépenses donné par le Parlement et elle limite les crédits à l'intérieur d'une enveloppe globale pour la réalisation de programmes. Les crédits prévisionnels ouverts au titre des dépenses de personnel sont plafonnés et ne peuvent être majorés par d'autres crédits.
L'informatisation des établissements a suscité les offres de service d'entreprises spécialisées. De plus en plus, la restauration scolaire est le fait de sociétés privées. "L'accompagnement scolaire", qui bénéficie de l'argent public par le biais de mesures fiscales, est devenu un véritable marché qui creuse encore les inégalités.
Les mesures envisagées dans le cadre des Stratégies Ministérielles de Réforme - "optimiser le taux d'utilisation des TZR, simplifier les examens, améliorer l'utilisation des surnombres enseignants…" - accroissent les difficultés.

Cette politique ne correspond ni aux attentes des usagers ni aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays. L'école doit être transformée profondément pour répondre aux exigences de démocratisation auxquelles la CGT est attachée. C'est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société.

POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

D'une part, refuser le statu quo ou le mythe réactionnaire d'un "âge d'or" de l'éducation, d'autre part promouvoir une transformation progressiste de l'école obligent à en définir les objectifs. L'école de la réussite pour tous et partout est possible. Cet objectif d'école démocratique doit reposer sur un contenu ambitieux.

Former l'Homme, le citoyen, le salarié implique une réflexion tout au long de la scolarité de l'élève, en termes de savoirs, de pratiques pédagogiques et de qualifications (diplômes, accès à la formation continue, "sécurité sociale professionnelle" telle que la revendique la CGT…). Ces objectifs nécessitent une élévation générale des niveaux de formation.

Cela implique concrètement :
• Aucun enfant, à partir de deux ans, ne peut se voir refuser l'accès à l'école publique.
• Une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, puis le plus loin possible en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel… Seule une solide formation initiale permet une formation continue qualifiante et épanouissante.
•La définition de contenus éducatifs renouvelés est de la responsabilité de la Nation. Comme la CGT, salariés, usagers, élèves et parents doivent être partie prenante de leur élaboration.
•La reconnaissance de tous les savoirs permettant le développement et l'émancipation du citoyen.
•Une carte scolaire redéfinie dans le sens d'un maillage plus étroit, respectée, et des moyens nouveaux selon des besoins identifiés, au service de l'égalité sur tout le territoire national et de la mixité sociale et scolaire.
•Une citoyenneté active et reconnue.

Pour cela, le budget global doit viser à "donner plus et autrement" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs : ZEP, zones sensibles, zones violence, écoles et établissements ruraux, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des handicapés… Cela nécessite aussi le maintien et le développement de toutes les structures AIS (Aide à l'Intégration Scolaire), des autres structures spécialisées et intervenants formés.

POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE, DES CONDITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIAUX

Mixité, mixité sociale, mixité scolaire

La mixité est une valeur fondamentale de l'école. Démocratiser l'école, c'est assurer et assumer la réussite de tous les élèves, c'est faire que les conditions sociales ne soient plus un obstacle à la poursuite d'études et à l'acquisition d'une formation.
Pour cela, l'école doit reconnaître la diversité des publics scolaires, l'hétérogénéité des niveaux et des besoins. Les contenus d'enseignement, les pédagogies et les moyens ne répondent pas suffisamment à cette situation. Cette reconnaissance serait un grand pas dans la lutte contre l'échec.
L'école doit gérer cette diversité. La mixité sociale et scolaire, conditionnée par une réelle volonté politique territoriale, constitue une hétérogénéité positive qui passe, d'une part, par la mise en place des périmètres scolaires par les communes sur leur territoire, puis par leur respect par la communauté éducative et, d'autre part, par le choix d'une politique adaptée de l'habitat et du logement.
Cette mixité a un triple enjeu : scolaire car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous, citoyen car tous les élèves quelle que soit leur origine s'y côtoient, de cohésion sociale car elle met à bas toute tentation de communautarisme.

Une culture commune de haut niveau

Pour permettre à chacun de trouver sa voie en fonction de ses goûts et de ses aptitudes, la formation initiale doit garantir à

l'ensemble des jeunes l'acquisition de connaissances et de compétences indispensables.
Mais à l'opposé d'un socle commun réduit aux savoirs minimum (lire, écrire, compter), "utiles" pour une employabilité à court terme, nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux en savoirs et à l'épanouissement de l'individu.

Cette culture doit prendre en compte tous les champs du savoir : littéraire, scientifique, technologique, économique et social, artistique, sportif. Elle permet d'assurer les acquisitions intellectuelles préparant les apprentissages scolaires, la formation professionnelle et les activités sociales futures, d'élargir l'horizon culturel du plus grand nombre, de comprendre les mécanismes de la société et de développer l'esprit critique et la pratique citoyenne. Elle doit conduire à la maîtrise des savoirs, à la capacité d'en acquérir de nouveaux, d'où la nécessité de préverser et d'aménager des passerelles entre les formations.

La culture technique, qui ne se réduit pas aux Technologies de l'Information et de la Communication, abordée, dès le primaire, dans ses dimensions historique, sociale et politique, élargie aux savoirs et aux savoir-faire, ne peut se réduire à une conception utilitariste exclusivement tournée vers l'entreprise.

Des pédagogies de progrès

Parce que tous les élèves sont capables, tous doivent avoir accès à ces savoirs. Mais pour réduire le manque d'appétence et l'échec, la question pédagogique est décisive.

Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour une pédagogie de progrès, qui favorise les démarches d'autonomie et de coopération, qui donne du sens aux disciplines et aux savoirs, qui développe une approche interdisciplinaire permettant de décloisonner les enseignements, qui se fonde sur la démarche scientifique d'observation et de compréhension du réel, qui mobilise l'imaginaire, qui émancipe et conduit à l'autonomie de jugement du futur citoyen face à la multiplication des différentes sources d'information.

Les projets pluridisciplinaires ont rogné le volume d'enseignement disciplinaire sans accorder aux équipes pédagogiques les moyens nécessaires pour travailler ensemble et consolider les savoirs. Il faut donc les supprimer et laisser la liberté de conception et d'organisation de projets collectifs. Dans ce cadre, le temps de travail en commun doit être défini de telle sorte que les personnels ne subissent pas de gestion flexible de leur temps de présence et allouer un budget à la hauteur des ambitions portées. Il est nécessaire de revenir aux horaires disciplinaires antérieurs à la mise en place de ces projets pluridisciplinaires.
Le temps et la charge de travail que cela entraîne doivent être pris en compte dans le temps de service hebdomadaire de tous les personnels. Les effectifs des classes doivent être allégés : recours systématique au dédoublement, pratique du travail de groupe.

L'école doit élargir son ouverture au monde. Elle doit s'ouvrir aux structures socioculturelles de proximité (théâtres, cinémas, musées, bibliothèques, associations, maisons de quartiers, etc…). L'accès et la fréquentation régulière de ces lieux permettent de favoriser la mixité sociale et donc de contribuer à l'égalité des chances. Le travail pédagogique de l'équipe éducative, en partenariat associatif et culturel, contribue à l'épanouissement personnel de l'élève ainsi qu'à la formation d'un futur citoyen doté d'un sens critique, en lui permettant d'acquérir une culture commune.

L'environnement socio-économique doit être appréhendé également dans sa diversité. Dans ce cadre, l'entreprise, contrairement à ce qui se fait actuellement, c'est à dire uniquement d'un point de vue libéral, est à considérer dans toutes ses dimensions : rapports sociaux, organisation, travail. Dans une perspective émancipatrice et pour coller au plus près des besoins sociaux, l'UNSEN se donne les moyens d'une réflexion critique sur les lieux institutionnels du savoir et de la formation.

Une nouvelle organisation de l'école

Le cloisonnement école maternelle et élémentaire, collège, lycée, aboutit à un système sélectif, de passage d'un lieu à un autre, d'une forme d'organisation à une autre, souvent mal vécu. Il faut revoir cette architecture en tenant compte des phases de développement cognitif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Cela nécessite la création de cycles inter-écoles : CM2/6e et 3e/2e, comme par exemple le cycle 2 qui existe déjà à l'école élémentaire.

Le fonctionnement effectif de la scolarité en cycles, avec les moyens appropriés, avec une formation spécifique des enseignants, par ce qu'il comporte de souplesse dans les rythmes d'acquisition des connaissances, permettrait de progresser dans le traitement de l'échec scolaire. L'adaptation du rythme de la journée scolaire aux rythmes chrono-biologiques de l'enfant est également nécessaire.

Des technologies au service de tous

Si "l'outil" ne peut remplacer l'enseignant, il est inconcevable qu'élèves et enseignants n'aient pas accès aux nouvelles technologies, en classe et pour le travail personnel. L'Ecole doit être le lieu privilégié pour apprendre à les maîtriser, ceci dans le cadre de l'activité pédagogique et dans un environnement protégé afin d'éviter toute dérive. Pour cela, une formation digne de ce nom des enseignants, une actualisation de leurs connaissances, sont nécessaires.

Cela implique un dispositif adapté, efficace, accessible à tous. Une réflexion sur l'utilisation, la pédagogie et l'administration des outils informatiques est indispensable. Il est du devoir de l'Etat de s'en donner les moyens. L'utilisation des logiciels libres doit être généralisée.

Un système d'orientation respectant les capacités et la motivation de chacun

L'orientation est polluée par les inégalités hommes/femmes au travail, par les représentations de "la destinée" des filles et des garçons ainsi que par la faible attractivité des salaires, la réalité des conditions de travail, du chômage.
L'école doit jouer son rôle de levier social et de levier culturel pour l'égalité. L'élitisme reste prégnant et sera aggravé par la loi d'orientation pour l'école.

Le système éducatif impose aux élèves de se déterminer trop tôt sur leur futur métier. L'exigence d'un choix d'orientation précoce, parfois même en fin de cinquième, est surtout imposée aux jeunes les plus en échec parce que les plus défavorisés. L'orientation précoce accentue la scission sociale.

Le paradoxe est d'exiger d'eux, pourtant les moins bien armés pour construire leur projet professionnel, d'anticiper sur des choix qu'ils ne peuvent maîtriser. Leur orientation, par défaut, est souvent perçue comme une forme d'exclusion.
L'UNSEN réaffirme que le premier palier d'orientation est celui de la fin de la classe de troisième. L'UNSEN maintient son exigence d'une véritable seconde de détermination ouvrant sur les trois voies de formation du lycée.

Une orientation réussie impose une revalorisation sociale, économique, culturelle du travail, quelle que soit la filière.
Cela implique du temps, des personnels formés, des échanges entre le collège et les trois voies du lycée, générale, technologique et professionnelle. Les COP doivent voir leur rôle réaffirmé et leur formation continue assurée tous les ans afin de répondre à la demande des élèves. .

Le service public d'Education nationale doit permettre l'égalité d'accès à la filière de son choix pour chaque jeune, fille et garçon, ce qui va à l'encontre des fermetures et transferts que connaît l'école aujourd'hui.
Les règles de fonctionnement doivent être lisibles, transparentes et démocratiques pour tous. Ce n'est pas le cas de nombreuses réunions de bassin dont personnels, syndicats, parents et jeunes sont exclus.
L'orientation doit se faire en respectant les capacités et la motivation, et non sur des critères liés à la seule employabilité. La réversibilité des orientations doit être organisée et réellement mise en pratique.

Laïcité, égalité, démocratie, valeurs référentes du service public d'éducation

L'UNSEN reste attachée aux principes définis dans l'article 2 de la loi de 1905 : "L'Etat ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte."
Ce principe de séparation des églises et de l'Etat doit être réaffirmé et strictement appliqué. Les fonds publics consacrés à l'enseignement doivent être affectés à la seule Ecole publique.
L'enseignement religieux ne doit pas faire l'objet d'un enseignement spécifique à l'école, et en aucun cas permettre l'introduction de l'institution religieuse à l'école.
Il ne doit pas se contenter d'analyser les religions et leurs rapports à la société mais aussi présenter les systèmes de pensée basés sur l'athéisme et le matérialisme. Seule l'école publique et laïque permet à chaque enfant et à chaque adolescent de construire sa liberté individuelle.
La laïcité, sur l'ensemble du territoire de la République, se construit dans la compréhension, l'échange et le respect d'autrui. Elle n'est pas synonyme de neutralité et est donc le garant de la liberté d'expression et du droit d'opinion contre tout groupe de pression idéologique, religieux ou commercial.

Les diversités, les différences sont un enrichissement et doivent être reconnues et respectées pour permettre à chacun d'adhérer aux valeurs universelles : liberté, égalité, solidarité. Ces diversités et différences ne doivent cependant pas représenter une discrimination sociale ou sexuelle.
Le contenu des enseignements, les exemples donnés dans les manuels et dans les exercices, la place accordée à chacune et à chacun dans les tours de parole, dans les sollicitations, etc… sont autant d'occasions de faire vivre et reconnaître à chaque élève la pleine égalité entre garçons et filles. L'école ne se satisfait pas à cet égard non plus d'une "neutralité bienveillante" : elle se doit d'être le vecteur actif de l'égalité entre femmes et hommes.

L'Etat doit rester le garant de l'égalité d'accès et de traitement sur l'ensemble du territoire français en assurant la gratuité réelle des études.
Cela implique entre autres :
•La gratuité des manuels, fournitures, tenues de travail, sorties et voyages pédagogiques
•Des aides financières et matérielles directes ou indirectes pour la restauration scolaire, l'internat, la prévention médico-sociale, l'accès à la culture et au sport…
•Une allocation d'autonomie pour tous, tenant compte de la situation individuelle, de la nature et du niveau des études suivies.
Assurer l'égalité suppose la prise en charge de la santé et le suivi social des élèves.

Développer la démocratie exige des établissements de taille humaine et de proximité, une révision fondamentale du fonctionnement des établissements et des écoles, associant largement à la définition des missions, des règles de vie et à la prise de décisions, l'ensemble des personnels, les jeunes, les parents, les acteurs sociaux, notamment les organisations syndicales, les élus, dans le respect des compétences de chacun.
Dans ce cadre, les prérogatives des fonctionnaires d'autorité, chefs d'établissement et inspecteurs, doivent être strictement limitées et encadrées.

La conception de la gestion et de l'animation des établissements est à revoir ainsi que les attributions, les prérogatives et les modes de fonctionnement des différents conseils. Le conseil d'établissement aura un rôle, non plus formel, mais actif, dynamisant et décisionnel, fondant ses décisions sur des débats tenus en assemblée générale réunissant tous les personnels, sur le temps de travail. Ces instances doivent avoir les moyens de remplir leurs fonctions d'information, de concertation, de proposition, de décision.

Pour les élèves, la pratique de la démocratie doit être articulée avec l'étude de programmes permettant de connaître et comprendre l'environnement politique, économique, social et culturel. L'UNSEN est pour rétablir un enseignement de la législation du travail dans le cadre de la conquête des acquis sociaux. A cela s'ajoute l'étude du champ médiatique, son fonctionnement en tant que "regard" orienté sur le devenir du citoyen et de la société.

Cela exige des lieux, des moments, des modalités d'expression spécifiques reconnues.
Cela impose la reconnaissance et le respect de droits institutionnels, pour permettre à chacun d'exercer son mandat : droits syndicaux, formations spécifiques, statut des délégués élèves, droits des délégués parents.
Dans ce cadre, les droits des élèves doivent être reconnus et élargis.